

Image not found or type unknown



Chantage à l'aide d'un fichier

Par **brucaro**, le **05/01/2008** à **11:50**

Bonjour, afin d'obtenir ma démission d'une association, le président après convocation devant les membres du bureau a montré une fiche issu du fichier STIC et m'a menacé de la distribuer dans le village si je ne signais pas ma démission. Suite à ma plainte l'enquête a prouvé qu'un policier (identifié) a consulté cette fiche tel jour à telle heure sans en être mandaté. A ce jour le Procureur a classé sans suite : auteur inconnu. Je vais donc redéposer plainte avec constitution de partie civile. ma question ou plutôt mes questions puis je déposer plainte contre le policier dans le **département voisin** ou il travaille et où il a consulté cette fiche, ou déposer plainte contre le président qui s'en est servi, **dans le département** ou cela c'est passé ? merci pour vos réponses qui me seront d'un grand secours

Par **brucaro**, le **23/01/2008** à **17:37**

OUI, il peut le faire !! merci à tous.....